

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OPTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2295

Société :

RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

BEKKALI AHMED

202325

Date de naissance :

12-10-1955

Adresse :

CASA

Tél. :

0661453608

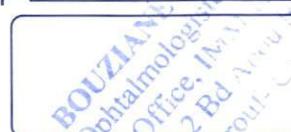
Total des frais engagés :

1633

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

18/10/2022

Nom et prénom du malade :

BEKKALI AHMED

Age : 79T

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection cœulaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

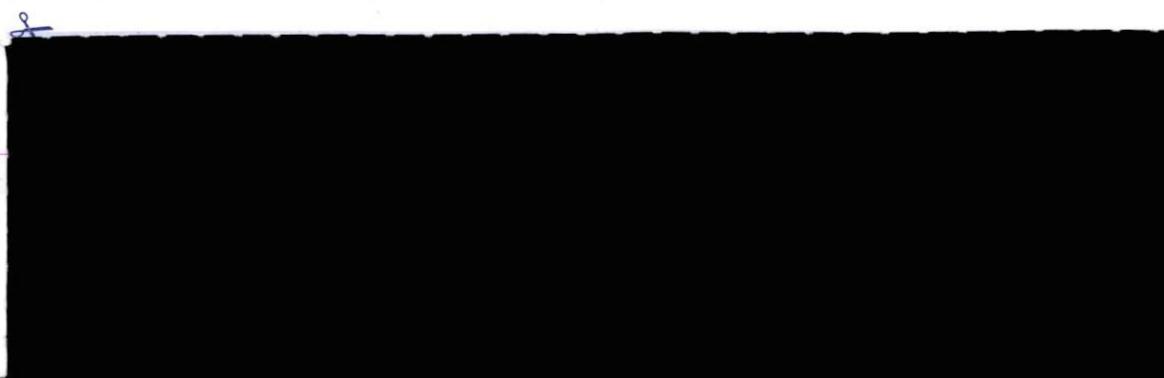
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 18/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/6/12	CS.		250 DH.	Dr. BOUZID Chirurgien-Dentiste Sidi Abdellah Bab El Mansour

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	18/04/22	183,00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
X OPTIC S.A.R.L OPTICIEN OPTOMETRIST Id. Abdou Bakr El Kadri, Rés. Bachir Imm. 82, RDC, Kasbah Sidi Yaacoub - Casablanca Tel: 05 21 78 01 01	31/01/2022					# 1200 DH #

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important:**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Imane BOUZIANE

Ophthalmologiste

Lauréate de la Faculté de médecine de Casablanca

Diplômée en imagerie et pathologies rétinianes de Paris



الدكتورة إيمان بوزيان

طب و جراحة العيون

خريجة كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

دبلوم في تصوير و أمراض شبكيّة العين

باريس - فرنسا

ORDONNANCE

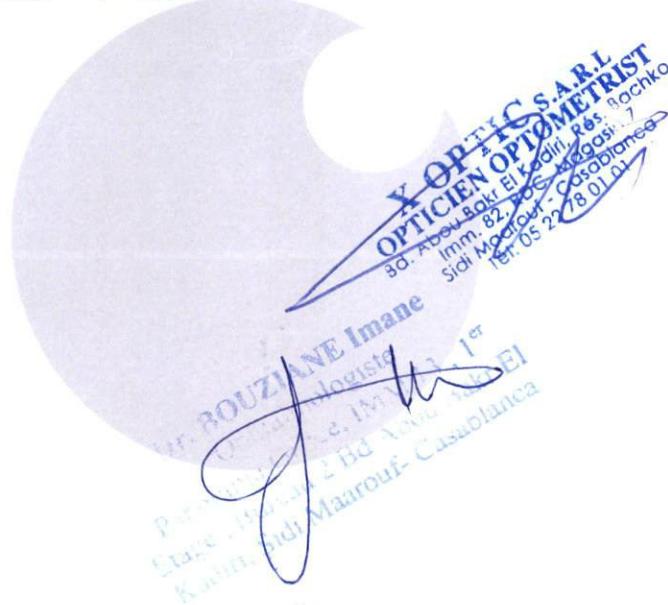
18 janvier 2022

Mr. BEKKALI Ahmed

Monture pour vision de près + verres correcteurs  
Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

VP : OD = + 2.50

OG = + 2.50



Dr. Imane BOUZIANE

Ophthalmologiste

Lauréate de la faculté de médecine de Casablanca

Diplômée en imagerie et pathologies rétinianes de Paris



الدكتورة إيمان بوزيان

طب و جراحة العيون

خريجة كلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء

دبلوم في تصوير و أمراض شبکية العين

بياريس - فرنسا

ORDONNANCE

18 janvier 2022

Mr. BEKKALI Ahmed

NAABAK COLLYRE CL

84,00

NAABAK 4,9%  
Collyre 10 ml - PPV : 84,00 DH



6118001101184

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,  
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAoudi

1 goutte 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

PHYLARM

39,00

serum pour lavage oculaire le soir  
, dans les deux yeux, pendant 15 jours

HER MEDIC  
PPC  
99.00 DHS

183,00

Dr. BOUZIANE Imane  
Ophthalmologiste  
Panorama Office, 1er étage  
El Jadida, Sidi Maarouf - Casablanca



MR BEKKALI AHMED

**FACTURE N° 8332/2022 DU 31/01/2022**

DESIGNATION	QTE	MONTANT
MONTURE OPTIQUE	1	400
2VERRES VP: ORGANIQUE ANTI REFLET FILTRE BLEU	2	800
OD +2.50 OG +2.50		
<b>TOTAL</b>		<b>1200</b>

**ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :**  
**MILLE DEUX CENT DIRHAMS.**

X-OPTIC S.A.R.L  
OPTICIEN OPTOMETRIST  
3d. Abou Bakr El Kadiri, Bd. Bachko  
Imm. 82, RDC. 1, Casablanca  
Sidi Maarouf - Casablanca  
Tél: 05 22 78 01 01